

# ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS...

Monsieur le rédacteur,

L'*Association internationale des Travailleurs* ayant mis à l'ordre du jour la série des questions ci-après, destinées à être discutées au *Congrès ouvrier*, chacune d'elles a dû être l'objet d'un examen approfondi. Cet examen fait en dehors de toute préoccupation, a produit une idée commune à chaque groupe naturel aggloméré pour cette étude.

C'est cette idée dégagée de la discussion générale que nous nous proposons de porter, par la voie de votre journal, à la connaissance des membres de l'*Association internationale* épars dans Paris, puisque nous sommes dans l'impossibilité de les réunir en un lieu commun.

Par cette publication, si dans quelques groupes des erreurs se sont manifestées, si des solutions proposées sont jugées fausses, chacun des membres qui se propose d'aller à Genève saura d'avance en face de quelles erreurs il se trouvera et sur quels points devront être dirigées les critiques. Ceci dit, pour expliquer notre besoin de parler, nous examinerons dans votre prochain numéro la première question.

L'un des correspondants pour Paris,  
**FRIBOURG.**

-----

Les questions suivantes ont été adoptées:

- 1- Organisation de l'*Association internationale*, son but, ses moyens d'action.
- 2- Sociétés ouvrières, leur passé, leur présent, leur avenir; du chômage, des grèves, moyens d'y remédier; de l'enseignement primaire et professionnel.
- 3- Du travail des femmes et des enfants dans les fabriques, au point de vue moral et sanitaire.
- 4- Réduction des heures de travail, but, portée, conséquences morales; de l'obligation du travail pour tous.
- 5- Association; son principe, ses applications; la coopération distinguée de l'association propre.
- 6- Des relations du capital et du travail. Concurrence étrangère; traités de commerce.
- 7- Impôts directs et indirects.
- 8- Institutions internationales: crédit mutuel, papier monnaie, poids, mesures, monnaie et langue.
- 9- De la nécessité d'anéantir l'influence russe en Europe par l'application du principe du droit des peuples de disposer d'eux-mêmes, et la reconstitution d'une Pologne sur des bases démocratiques et sociales.
- 10- Des armées permanentes dans leurs rapports avec la production.
- 11- Des idées religieuses, leur influence sur le mouvement social, politique et intellectuel.
- 12- Établissement d'une société de secours mutuels. - Appui moral et matériel accordé aux orphelins de l'association.

-----